



Droits des grands parents/ Litige

Par **VirginieNE**, le **07/04/2017 à 10:22**

ille.rnrnOutils de la discussionChercher dans la
discussionrnrnHier 16h16#1rnrnnininoah rnrnMembre BenjaminAnciennetéjanvier
2017rnrnBonjour.rnJe poste ce message car j'ai eu il y a deux jours une très grosse
altercation avec la mère de mon compagnon.rnElle as complètement perdue les pédales
insultes, hurlements, ect devants les enfants mon compagnon et moi même après de longue
longue heures de discution et de réflexion avons décidé que nous voulions protéger notre fille
de 10 mois de cette "mamie" qui as trop souvent tendance a péter les plombs. A la base elle
n'entretient pas de rapport avec ma fille puisqu'elle la vue 3 fois depuis la naissance mais elle
veux apparemment nous attaqué pour voir la petite alors que jusqu'à maintenant elle s'en
fichait !!!! Le soucis c'est que ma belle mère consomme au quotidien du cannabis (résine) c'est
en partie pour cela que nous sommes catégorique sur le fait que nous ne voulons plus d'elle
dans nos vies. Mais comment si elle nous attaque allons nous prouvé qu'elle en consomme ?!
Je suis terrifié a l'idée qu'elle puisse encore une fois s'en prendre a moi devant mes enfants
mais surtout qu'elle puisse avoir un droit de visite ou pire d'hébergement.rnMerci de vos
futurs réponsesrnCordialementrnVirginie

Par **amajuris**, le **07/04/2017 à 10:52**

bonjour,rnles grands parents n'ont aucun droit sur leurs petites enfants, vous pouvez donc
interdire à votre belle-mère de voir sa petite fille.rnsi cela ne lui plait pas, elle devra donc saisir
le jaf en application de l'article 371-4 du code civil qui indique:rn" L'enfant a le droit d'entretenir
des relations personnelles avec ses ascendants. Seul l'intérêt de l'enfant peut faire obstacle à
l'exercice de ce droit.rnSi tel est l'intérêt de l'enfant, le juge aux affaires familiales fixe les
modalités des relations entre l'enfant et un tiers, parent ou non."rnvous pourrez alors indiquer

au jaf que vous refusez tout contact en indiquant l'addiction de votre belle-mère.rnsalutations